



Compte rendu CAP des élu.e.s UNSA-UPCASSE

CAP promotion du 06 février 2019

Déclaration de l'UNSA-UPCASSE :

<http://extranet.unsa-upcasse.equipement.gouv.fr/cap-du-6-fevrier-2019-notre-declaration-liminaire-a2258.html>

La Présidente a été interrogée par les organisations syndicales sur les points suivants :

- **Réponse aux courriers de l'UNSA-UPCASSE** : Les différents courriers transmis par l'UNSA-UPCASSE à la DRH entre août et décembre 2018 vont recevoir une réponse. Différentes sous-directions de la DRH sont mises à contribution.

- **Nouvelle note de gestion CAEDAD** : La DRH a prévu en février 2019 une réunion de travail avec les organisations syndicales pour leur présenter le projet de nouvelle note de gestion pour les CAEDAD.

- **Dossiers de promotions AAHCE et ES AAHCE** : M.DEMARETZ, chargé de mission du corps, a fait un retour complet auprès des IG des MIGT sur le bilan des TA AAHCE 2018. Ce document, qui comporte une partie quantitative et qualitative, a été transmis à l'ensemble des chefs de services. La DRH contactera les MIGT qui n'ont pas ou peu fait remonter de propositions cette année pour comprendre les difficultés. M.DEMARETZ précise que le travail d'articulation CAE/AHC, mené par la DRH pour redéfinir l'emploi fonctionnel, rendra plus lisible le troisième grade et devrait augmenter le volume des propositions qui est très faible jusqu'à maintenant. Cette situation avait conduit la CAP à demander un TA complémentaire AAHCE 2019.

- **Déroulement de carrière sur 2 grades (Décret PPCR)** : le décret ne fait pas uniquement référence aux agents ayant une ancienneté de 3 ans dans le dernier échelon, mais concerne les agents ayant intégré le corps par concours externe et n'ayant jamais bénéficié d'une promotion. La DRH évoque ses difficultés pour identifier les agents arrivés au dernier échelon depuis trois ans et devenus attaché par concours. Certes, cela concerne statistiquement un nombre très restreint d'agents du premier niveau de grade, mais il ne faut pas oublier cette nouvelle disposition favorable.

- **Bilan des concours et examens et bilan genré sur l'accession à différents emplois** : la présidente relayera la demande à la Sous-direction RM.

- **Bilan chiffré du corps des AAE et bilan prévisionnel** : MGS 1 préfère concentrer ses travaux actuels pour finaliser les données afin de les transmettre à la DGAFP.

- **Débouché des Attachés vers le haut** : la DRH réalise un suivi particulier des agents remplissant les conditions pour accéder à d'autres fonctions (emplois DATE, corps des AC) ou étant déjà dans le vivier.

- **Réexamen quadriennal de l'IFSE**: face à notre demande de mettre en place un groupe de travail pour définir les règles de la révision de l'IFSE qui va s'appliquer à partir de 2020, la présidente indique qu'elle transmettra cette demande auprès de la sous-direction concernée.

- **Demande d'un bilan statistique sur le CIA par macrograde avant l'été 2019**: la présidente relayera cette demande auprès de la sous-direction concernée.

- **Demande de dérogation sur le taux pro/pro** : L'UNSA-UPCASSE avait déjà demandé que le taux d'accès au 2ème grade soit réévalué compte tenu du pyramidage du corps et que la liste des agents promouvables soit communiquée avant la CAP. La présidente répond que le sujet du taux prop-pro a été porté par le ministère mais refusé par la DGAFP à deux reprises. La présidente a indiqué qu'une troisième demande de taux pro/pro dérogatoire formulée devant la DGAFP serait une nouvelle fois, faute de nouveaux arguments, vouée à un rejet évident, compte tenu de la réponse ferme et définitive reçue il y a plus d'un an.

Sur les volumes de promouvables à APAE : les statuts prévoient outre une condition d'échelon une certaine ancienneté de service dans le grade d'AAE. Or, le Ministère reconnaît ne pas disposer de toutes ces données pour des agents venant d'autres périmètres ministériels. Pour ne pas léser les agents, la DRH diffuse une assiette élargie aux services sur le critère d'échelon sans vérifier l'ancienneté dans le grade. L'assiette des promouvables est donc large par rapport à la réalité, elle est faussée car un certain nombre des promouvables ne sont finalement pas proposables car ne répondant pas aux conditions statutaires. M.ALIBERT (MGS1) rappelle que les données antérieures à l'accueil au Ministère ne sont pas accessibles facilement, les services qui proposent des dossiers à la promotion doivent effectuer des vérifications fines sur les parcours antérieurs. Ce contrôle est réalisé a posteriori par les services. La DRH évoque également une réflexion possible concernant la répartition des promotions entre la LA et l'examen professionnel.

- **Point de situation dans la production des arrêtés**

M.DESBOIS, adjoint de la Sous-direction GAP, communique les informations suivantes concernant la prise d'arrêtés : 300 arrêtés (2% sur 11.900) restent à prendre. Pour faciliter la transmission aux services, GAP a amélioré le processus de diffusion via un site Alfresco dédié aux BRH depuis le 01/01/19 et un HUB RH permettant de suivre les demandes. Environ 100 demandes par jour sont traitées au fil de l'eau.

- **CIGEM**

- données CIGEM : MGS les produit actuellement pour la DGAFP.

- Flux de sorties : en 2018 : 138 sorties définitives dont retraites (59), mobilités sortantes (67) : soit un total de 205 sorties. Les OS ont obtenu de la DRH qu'elle leur communique des chiffres et des données plus précises sur les flux entrants.

- Bilan concours et examens

NB : Les élu.e.s de l'UNSA-UPCASSE ont interpellé la présidente sur la situation des lauréat.e.s à des concours ou examen professionnel qui n'arrivent pas à concrétiser leur promotion par des mobilités ou par des projets professionnels.

→ Concours interne exceptionnel 2018 (CIE 2018)

M.TOURANGIN, chargé de mission du corps, explique qu'en 2017, il avait été possible de concrétiser sa promotion de la manière suivante :

- sur son poste lorsqu'il correspondait à un poste de cat. A,
- sur son poste de B redimensionné en catégorie A,
- sur un autre poste de B redimensionné en A dans la ZGE voir hors ZGE,
- avec un projet professionnel d'attente qui permet de se projeter après le stage, (la DRH prépare une note sur les projets professionnels d'attente),
- par la création d'un poste dans le cas de réorganisation de service,

Parfois, des postes de B supprimés ont été requalifiés en A.

Pour le CIE 2018, à ce jour, sur les 67 lauréats, il y avait 62 lauréats internes. Sur ce groupe il y a eu 60 concrétisations internes par projet professionnel. 2 lauréat(e)s ont opté pour une mobilité. 5 lauréats externes et 2 lauréats internes devront donc choisir leur poste sur liste fermée.

Les lauréat.e.s de la liste complémentaire du CIE 2018 seraient contacté.e.s sans doute dès la fin de la semaine si certains des 7 lauréats concernés par une mobilité se désistaient.

Suite à la proposition de l'UNSA-UPCASSE, le bilan envoyé aux harmonisateurs sur les promotions 2018 (et l'invitation de remonter plus de dossiers) sera communiqué aux élu.e.s CAP.

Les résultats de la CAP sont en ligne sur notre site :

- Tableaux TA APAE 2019 et TA ES AHC 2019

<http://extranet.unsa-upcasse.equipement.gouv.fr/cap-promotions-du-6-fevrier-2019-les-resultats-a2257.html>

- Tableaux des titularisations, intégrations, détachements, mobilités, validation des projets professionnels AAE et APAE, réorganisations de service et exa pro APAE 2019

<http://extranet.unsa-upcasse.equipement.gouv.fr/cap-du-6-fevrier-2019-notre-declaration-liminaire-a2258.html>

Pour contacter les élu.e.s UNSA-UPCASSE de la CAP :

<http://extranet.unsa-upcasse.equipement.gouv.fr/vos-elu-e-s-cap-r116.html>

Pour contacter la permanence :

<http://extranet.unsa-upcasse.equipement.gouv.fr/la-permanence-nous-contacter-r117.html>